



# PROJET PÉDAGOGIQUE

## « Mon périscolaire »

Année scolaire 2021-2022

Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse  
Service Enfance Jeunesse  
Pôle Famille et Proximité  
Ville de Troyes  
Espace Audiffred – 1, rue de la Tour – 10 000 Troyes  
☎ 03 25 42 68 06  
@ [aff.periscolaires@ville-troyes.fr](mailto:aff.periscolaires@ville-troyes.fr)

## Sommaire

---

<b>I. Rappel des principaux objectifs éducatifs du Projet Educatif Territorial</b> .....	3
<b>II. Le projet pédagogique, ses objectifs</b> .....	4
<b>III. Présentation du dispositif périscolaire troyen : « Mon périscolaire »</b> .....	5
<b>IV. Fonctionnement</b> .....	6
a) L'organisation de la semaine de l'enfant .....	6
b) L'inscription .....	8
c) La santé .....	8
<b>V. Le public accueilli et ses caractéristiques</b> .....	9
<b>VI. Les moyens</b> .....	10
1) Personnels intervenant en accueil périscolaire.....	10
2) Les infrastructures.....	13
3) Matériels et fournitures pédagogiques.....	19
<b>VII. Evaluation et bilans</b> .....	19

## Introduction

Le projet pédagogique est un contrat de confiance passé entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les enfants, les agents de la collectivité.

Ce projet précise les conditions de fonctionnement, sert de référence et donne du sens aux activités proposées durant l'année scolaire. Il est une déclinaison du Projet Educatif Territorial (PEDT), élaboré par la commune.

Le projet pédagogique a pour but de mettre en œuvre les objectifs fixés dans le PEDT. Parmi ceux-ci, les principaux sont de favoriser la prise de **responsabilité** et l'**autonomie** chez l'enfant ainsi que l'**épanouissement** de sa personnalité, l'**affirmation de soi** par l'encouragement à la prise de responsabilité dans la vie quotidienne de l'accueil périscolaire.... Mais encore, de favoriser le **savoir vivre-ensemble**, permettre la **découverte** de nouvelles activités, et développer la **curiosité** des enfants en vue de participer à leur **apprentissage de la citoyenneté**.

### I. Rappel des principaux objectifs éducatifs du Projet Éducatif Territorial

Le Projet Éducatif Territorial approfondit la démarche de co-construction d'un parcours éducatif cohérent et de qualité, durant les différents temps de l'enfant. Pour ce faire, et tendre à un parcours éducatif adapté à l'enfant, garantissant sa sécurité physique et affective, les axes prioritaires retenus pour ce PEDT sont les suivants

- Participer à la **réussite éducative** et à l'**épanouissement** de l'enfant,
- Favoriser la **socialisation** et l'**acquisition** de l'autonomie,
- Respecter les **rythmes biologiques** de l'enfant,
- Privilégier une offre ciblée et améliorée, prenant en compte les **particularités des enfants** et leurs **besoins** éducatifs spécifiques,
- Favoriser l'**interconnaissance** des professionnels œuvrant autour de l'enfant pour travailler en complémentarité,
- Prendre en compte les besoins de l'enfant pour articuler les différents temps de sa journée,
- Conforter les **temps de transition** de la journée de l'enfant,
- Faciliter l'accueil des enfants ayant des **besoins spécifiques**.

## II. Le projet pédagogique, ses objectifs

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens (comment y parvenir)
<p><b>Favoriser l'autonomie</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'intégration de l'enfant dans l'école</li> <li>• Permettre à l'enfant de faire seul, de se déplacer seul....</li> <li>• Permettre à l'enfant de se responsabiliser</li> </ul>	<p>En proposant des accueils adaptés en fonction de la journée de l'enfant.            En aménageant des espaces spécifiques adaptés à l'âge des enfants, en veillant à leur sécurité physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-par l'instauration de repères (affichage...), la pose d' un cadre avec des règles de vie.</li> </ul> <p>En participant au rangement de la vie quotidienne (jeux, matériel ...).            En offrant la possibilité de choisir une activité.</p>
<p><b>Favoriser la socialisation</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un climat affectif sécurisant</li> <li>• Développer les relations avec les autres</li> <li>• Favoriser les situations de cohésion de groupe, de soutien, de partage et de respect</li> <li>• Favoriser les échanges entre enfants en les intégrant dans la réalisation de projets communs</li> <li>• Apprendre à respecter les règles de la vie en collectivité</li> </ul>	<p>En privilégiant des temps d'échanges.            En favorisant l'entraide, la solidarité, l'acceptation de la différence par le biais du jeu, des activités.            En dialoguant ; par la mise en place de temps de parole, d'écoute et de disponibilité de l'adulte, régulation            En associant les enfants à l'élaboration des règles de vie, de jeu, et au respect des lieux partagés.</p>
<p><b>Favoriser l'épanouissement</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter le rythme de l'enfant</li> </ul>	<p>En proposant des activités adaptées en fonction de la journée de l'enfant et de son niveau de fatigabilité.            En aménageant des espaces spécifiques : repos, lecture, peinture, jeux extérieur            En laissant l'enfant libre de ne rien faire (sous surveillance et vigilance) pour les accueils de garderie notamment.</p>
<p><b>Eveiller l'enfant à la culture</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à l'enfant d'accéder à la découverte d'une palette d'activités étendue par l'intermédiaire de prestataires (associations...)</li> <li>• Permettre à l'enfant d'éveiller sa curiosité et de développer sa créativité</li> </ul>	<p>En proposant des activités d'initiation et ludiques dans les domaines :</p> <p><b>artistique</b>            Arts plastiques, théâtre-arts du spectacle, dessin....</p> <p><b>culturel</b>            éveil à la science, programmation et jeux vidéo, initiation échec....</p> <p><b>musical</b>            Danses et chants, jeux de rythmes....</p> <p><b>sportif</b>            athlétisme, escalade, escrime, ultimate, gymnastique, jeux de ballons, jeux sportifs....</p>

### III. Présentation du dispositif périscolaire troyen : « Mon périscolaire »

**Mon périscolaire**  
Service d'accueil éducatif, facultatif

Une activité périscolaire est proposée tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant les heures où l'enfant est absent de la classe. Elle est destinée à tous les enfants maternelles et primaires de la Ville de Troyes. Elle est financée par la Ville de Troyes, le Département de l'Aube et le Département de la Seine-et-Marne.

**En école maternelle** (de la maternelle à la grande section)

**LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI**

- 7h30-8h35 : Ma garderie avant l'école
- 8h35-8h45 : Ma garderie après l'école
- 8h45-12h\* : Ma garderie matinale
- 12h-12h35 : Ma garderie matinale et midi
- 12h35-13h45 : Ma garderie matinale et midi et après l'école
- 13h45-16h30\* : Ma garderie matinale et midi et après l'école et après l'école
- 16h30-17h : Ma garderie matinale et midi et après l'école et après l'école et après l'école
- 16h30-17h45 : Ma garderie matinale et midi et après l'école et après l'école et après l'école et après l'école
- 17h45-18h15 : Ma garderie matinale et midi et après l'école et après l'école et après l'école et après l'école et après l'école

**Je pense à prendre mon goûter avec moi !**

**Troyes**

« Mon périscolaire » est organisé par la direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse.

Ce dispositif est accessible durant toute l'année scolaire.

Les diverses activités proposées par la Collectivité, dans ce cadre, n'ont pas de caractère obligatoire et font l'objet d'inscriptions et de tarifications.

Le dispositif périscolaire vient en continuité du temps scolaire.

Il apporte à l'enfant une complémentarité éducative et garantit l'épanouissement de l'enfant par des apprentissages adaptés, variés et ludiques. Les activités organisées concourent au bien-être, à l'épanouissement et à l'intégration sociale des enfants.

**En école élémentaire** (du CP au CM2)

**LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI**

- 7h30-8h35 : Ma garderie avant l'école
- 8h35-8h45 : Ma garderie après l'école
- 8h45-12h\* : Ma garderie matinale
- 12h-12h35 : Ma garderie matinale et midi
- 12h35-13h45 : Ma garderie matinale et midi et après l'école
- 13h45-16h30\* : Ma garderie matinale et midi et après l'école et après l'école
- 16h30-17h : Ma garderie matinale et midi et après l'école et après l'école et après l'école
- 16h30-17h45 : Ma garderie matinale et midi et après l'école et après l'école et après l'école et après l'école
- 17h45-18h15 : Ma garderie matinale et midi et après l'école et après l'école et après l'école et après l'école et après l'école

**En cas de besoins exceptionnels, pour Ma garderie avant et après l'école, des tarifs « journée » ou « semaine » peuvent être appliqués.**

**Troyes**

## IV. Fonctionnement

### a) L'organisation de la semaine de l'enfant

---

**La semaine scolaire** de l'enfant est organisée sur 4 jours d'école, lundi, mardi, jeudi et vendredi, aux horaires de classe suivants :

- De 8h45 à 12h et de 13h45 à 16h30 (les enseignants accueillent les élèves dix minutes avant l'heure de la classe)

*En raison de situations spécifiques (proximité lycée-IUT), l'école Georges Charpak a des horaires dérogatoires :*

- De 8h35 à 11h50 et de 13h35 à 16h20.

Les **accueils périscolaires** sont adaptés à la journée de l'enfant :

#### *Le matin, avant la classe :*

La collectivité propose un accueil périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires troyennes tout au long de l'année, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h35. **Ce temps d'accueil est déclaré à la DDCSPP.**

L'accueil du matin est organisé de façon échelonnée. L'animateur est disponible et à l'écoute des enfants en fonction de leurs besoins. Par son attitude il instaure un climat de confiance avec les familles et les enfants.

Ce temps d'accueil prend en compte le rythme biologique de l'enfant. Les activités du matin sont des activités libres. Des espaces (dessin, jeux de sociétés, bricolage) sont aménagés, afin de permettre de répondre aux besoins et envies des enfants.

L'animateur adopte différentes attitudes pédagogiques en fonction du rythme et envies des enfants : faire avec/laisser faire/donner à faire/faire faire.

#### *La pause méridienne :*

De 12h à 13h35, la pause méridienne est un temps privilégié pour les enfants. Cette pause leur permet de récupérer, car le milieu de journée est synonyme de fatigue placé entre deux temps de classe où l'attention est requise. C'est un temps pour se restaurer, également pour se détendre, un moment de convivialité. La pause méridienne est un temps éducatif qui permet aux enfants de se responsabiliser (être responsable d'une tâche, choix du placement à table...), et d'acquiescer de l'autonomie (se servir seul...), sans oublier l'apprentissage des gestes d'hygiène. Avant ou après le repas, l'enfant a le choix de jouer librement ou participer à des animations proposées par l'encadrant. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la DDCSPP.**

## *Le soir, après la classe :*

Dès 16h30, une prise en charge des enfants est assurée dans les accueils périscolaires, laissée au choix des familles :

Soit de 16h30 à 17h00 : Ma pause récréative, pour les enfants qui ne sont pas inscrits à Mon temps cartable ou Mes découvertes, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la DDCSPP.**

Soit de 16h45 à 17h45 : Mon temps cartable, incluant une pause récréative et un temps dédié à la réalisation du travail personnel par l'enfant sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. **Ce temps n'est pas déclaré auprès de la DDCSPP.**

Soit de 16h45 à 17h45 : Mes découvertes, incluant une pause récréative et un temps dédié à l'initiation à des activités citoyennes, sportives, culturelles et artistiques ou de découverte, sans possibilité de sortie durant ce créneau horaire. Sous forme de parcours, selon un cycle trimestriel : « Jeune citoyen », « Mon corps, ma santé » et « Culture et sciences », les activités sont déclinées le lundi et le jeudi pour les enfants scolarisés en CP et CE1 ; le mardi et le vendredi pour les élèves de CE2, CM1 et CM2. **Ce temps est déclaré auprès de la DDCSPP.**

Soit de 17h45 à 18h15 : Ma garderie après l'école, avec possibilité de départ échelonné. **Ce temps est déclaré auprès de la DDCSPP.**

Le taux d'encadrement d'un groupe d'enfants, assoupli par la signature du Projet Educatif De Territoire, est porté à un adulte pour 18 enfants maximum dans les accueils élémentaires. Selon les activités et en fonction de la typologie de l'accueil le taux d'encadrement peut varier.

Une surveillance efficace est requise s'agissant des jeunes enfants. L'obligation de surveillance doit être constante, vigilante et active.

La surveillance **constante** : Les enfants (3-10 ans) ne peuvent rester seuls, sans surveillance

La surveillance **vigilante** : Etre présent et attentif aux risques éventuels

La surveillance **active** : Réagir rapidement en cas de danger

Inscrivez-nous !



## b) L'inscription

---

L'inscription au service « Mon périscolaire » s'effectue au moyen d'un dossier annuel.

Le dossier d'inscription est disponible sur le portail [famille.troyes.fr](http://famille.troyes.fr) et dans les lieux d'accueil du public municipaux : Espace Audiffred, Maisons de quartiers.

Le règlement intérieur du service Mon Périscolaire est consultable sur le portail [famille.troyes.fr](http://famille.troyes.fr) et dans les services d'accueils municipaux. Ce dernier précise les modalités d'inscription et de fonctionnement.

La fréquentation du service est conditionnée par l'inscription de l'enfant dans une école élémentaire publique troyenne.



## c) La santé

---

Toute inscription au service « Mon périscolaire » nécessite une fiche sanitaire individuelle, précisant les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018) pour être accueilli en collectivité.

Une contre-indication doit être attestée par un certificat médical. Lorsqu'un enfant, présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant.

**Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé.**

### ☞ **Projet d'accueil individualisé (PAI)**

Le projet d'accueil individualisé a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de handicap. Il est établi à l'initiative des parents et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant, en collectif.

### ☞ **Accueil des enfants en situation de handicap**

Les accueils périscolaires concourent au bien-être de l'enfant, son épanouissement et à l'intégration sociale des enfants y compris ceux en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé lorsque leur état est compatible avec la vie en collectivité. Selon l'activité, un temps d'échange est programmé avec les responsables légaux afin d'organiser le meilleur accueil pour l'enfant.

## V. Le public accueilli et ses caractéristiques



### Les caractéristiques de l'enfant de 6 à 8 ans

Ce qui le caractérise	Ses besoins
Croissance physiologique	sommeil, repos, nourriture équilibrée besoin d'efforts physiques en qualité et quantité, maîtrise du corps rythmes différents
Passage de l'imaginaire au concret (âge de la scolarisation)	rêver, créer, explorer, manipuler, imiter l'adulte (période opératoire concrète) découvrir (curieux de tout) : l'espace, le monde animal, la vie, la mort
Importance du groupe (socialisation)	compétition, mesurer sa force complicité respect de soi et d'autrui
Affirmation de la personnalité	besoin de confiance, de complicité, d'être pris au sérieux, de règles, de responsabilité, de dialogue, besoin de critique, besoin de mentir, de braver l'interdit
Sécurité	sécurité physique, besoins d'affection sécurité affective : besoins de repères, de l'adulte



### Les caractéristiques de l'enfant de 9 à 11 ans

Ce qui le caractérise	Ses besoins
Croissance physiologique Début de la puberté	sommeil, repos, nourriture équilibrée besoins d'efforts
Affirmation de la personnalité Mise en place des bases de raisonnement	responsabilité et autonomie compréhension indépendance, affirmation de soi être écouté ; questionner, dialoguer besoins de justice, de secret, d'expérimenter découverte du monde : ne croit plus en la toute-puissance parentale
Socialisation filles/garçons centres d'intérêts différents	vie en collectivité copains importance de la "bande" se valoriser par rapport aux autres et aux adultes besoins de règlements
Sécurité	sécurité physique, besoins d'affection sécurité affective, besoins de repères, de l'adulte

## VI. Les moyens



### 1) Personnels intervenant en accueil périscolaire

#### **a. La coordination**

La coordination du dispositif périscolaire est assurée par quatre coordinateurs, présents chaque jour sur le terrain. Sur ces temps, ils sont directeurs de structures d'accueil périscolaire (multi sites), chacun sur un secteur. Ces multi sites font l'objet d'une déclaration annuelle auprès de la D.D.C.S.P.P.

Les coordinateurs périscolaires organisent et coordonnent les temps d'accueil. Ils accompagnent les acteurs éducatifs intervenant au sein du dispositif, ils s'assurent également du suivi administratif du dispositif.

Ils conseillent et ont un rôle formateur auprès des équipes de terrain. Leur présence quotidienne permet de réguler et d'agir rapidement auprès des acteurs éducatifs.

#### **Rôle et missions des coordinateurs périscolaires**

Garantir la sécurité physique et affective  
Sécuriser la transition entre le temps scolaire et périscolaire  
Procéder au recrutement des animateurs  
Gérer les absences, les remplacements  
Définir et gérer l'organisation des différents temps  
Elaboration du projet pédagogique  
Contribuer au suivi et à l'évaluation du dispositif  
Contribuer au travail partenarial avec les différents acteurs éducatifs  
Accompagner les équipes de terrain  
Gérer les états de présences des enfants  
Etre en lien avec les usagers

#### **b. L'équipe d'animation de « Mon périscolaire »**

Les activités périscolaires qui ponctuent la journée de l'enfant (garderies, études et ateliers) sont encadrées par des enseignants, des animateurs municipaux, intervenants professionnels relevant du domaine associatif et privé. On distingue différentes missions au sein de l'équipe d'encadrement :

- ☞ Animateur relais : qualifié dans le domaine de l'animation, il est affecté dans chaque école pour l'année scolaire complète. Présent sur tous les temps périscolaires, il fournit à l'enfant des repères sécurisants. Il est en lien avec les coordinateurs, les intervenants, les enseignants et les familles. Il communique les difficultés à l'équipe de coordination.
  
- ☞ Encadrant/animateur/intervenant professionnel qualifié : assure l'encadrement, l'animation auprès des enfants.

### Missions de l'encadrant/animateur périscolaire

Garantir la sécurité physique et affective  
Sécuriser la transition entre les différents temps (scolaire et périscolaire)  
Accueillir les enfants et vérifier les présences  
Avoir une posture d'adulte référent, responsable et exemplaire  
Etre disponible et à l'écoute de l'enfant  
Etre ponctuel, adaptable, avoir l'esprit d'équipe, faire preuve de discrétion

#### c. La formation des encadrants/animateurs et outils mis à disposition

##### Des formations ciblées



Des formations internes sont proposées en cours de l'année scolaire, ayant pour objectifs d'échanger sur les pratiques de terrain, de s'approprier des outils et des techniques : sécurité, posture d'adulte et l'autorité, sanction éducative, médiation.

##### 👉 Adapter son approche pédagogique en fonction de la situation



La mission principale de l'adulte encadrant est d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs accueillis. Il est également un acteur éducatif.

La pédagogie utilisée respecte le rythme de l'enfant. Chaque enfant est sollicité en fonction de ses capacités du moment. Le temps périscolaire contribue à éveiller les enfants sans les fatiguer.

Selon la typologie d'accueil (temps échelonné du matin et du soir, pause récréative, temps récréatif de la pause méridienne), l'encadrant ajuste sa posture.

#### LAISSER FAIRE/LAISSER JOUER

L'adulte détermine uniquement l'environnement, le cadre. Il laisse s'exprimer librement le besoin de l'enfant, de vivre quelque chose seul ou avec d'autres enfants. Il permet aux enfants de décider spontanément de leur activité et de l'organiser, d'inventer leur activité sans demander l'autorisation. Les enfants sont maîtres de leurs jeux.

L'encadrant reste disponible pour expliquer les règles d'un jeu ou le fonctionnement du matériel. Ce n'est pas pour autant qu'il se dégage de sa responsabilité. Il accepte le désordre créé par l'enfant.

On retrouve cette attitude principalement lors des temps d'accueil, des temps calmes ou libres. Exemple : temps échelonné du matin et du soir, pause récréative

#### DONNER A FAIRE/DONNER A JOUER

L'encadrant détermine l'environnement, garantit les limites de sécurité le cadre et met à disposition le matériel. Ce mode d'intervention permet à l'enfant de réaliser une activité, quand il le désire, sans être limité par ses propres capacités. Il accompagne les enfants. Exemple : pause récréative, garderie

#### FAIRE FAIRE/FAIRE JOUER

L'encadrant détermine l'environnement, met à disposition le matériel et établit les règles. Il est garant des règles du jeu, il a un rôle régulateur. Il se positionne « co arbitre ».

Exemple : garderie, pause récréative

#### FAIRE AVEC/JOUER

L'encadrant est partenaire de l'enfant. Il s'intègre à l'activité, au jeu. Il doit jouer le jeu tout en restant dans sa posture d'adulte responsable et exemplaire. Exemple : pause récréative, garderie

### ☞ L'autorité bienveillante

L'adulte est bienveillant et juste, il n'utilise pas de son autorité et agit dans la construction. Il est responsable, garant du cadre et des limites. La liberté existe dès lors que l'adulte a défini un cadre et des règles pour les enfants. Ils savent alors ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire.

Ces règles contribuent à leur développement et leur apportent des repères. L'enfant se sent en sécurité. Il est important d'informer des interdits, d'en expliquer les raisons et prévenir l'enfant des conséquences.

### ☞ La sanction éducative

La sanction éducative a un rôle éducatif et réparateur (contrairement à la punition inefficace et vécue comme injuste).

La sanction éducative a pour objectifs :

De réconcilier le fautif avec lui-même et de mesurer les conséquences de ses actes,

Responsabiliser l'enfant par rapport à son acte,

Rappeler les règles de vie.

## ☞ La notion de médiation



Le rôle de l'adulte est d'être à l'écoute, disponible, de faire preuve de patience et de bienveillance. L'adulte ne porte aucun jugement, il est neutre. Pour ce faire, une prise de recul est nécessaire permettant d'adapter sa posture et garantir une maîtrise de soi face aux situations rencontrées.

## 2) Les infrastructures

Les enfants sont accueillis dans les locaux scolaires ou/et dans des infrastructures municipales de proximité (*salles de classe, d'activité, cours d'école, bibliothèque, médiathèque, conservatoire, parcs, cosec, piscines, gymnase*). Les créneaux d'activités « Ma garderie avant et après l'école », ainsi que « Mes découvertes » sont déclarées auprès de la DSDEN de l'Aube, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement aux sports et à la vie associative. Ces accueils sont organisés en multi-sites, regroupant plusieurs écoles.

La Ville de Troyes compte 17 écoles élémentaires, dont 9 situées en Réseau d'Education Prioritaire :

Ecoles hors Réseau d'Education Prioritaire : (Jean Jaurès, Paradis, Diderot, Jules Ferry, Paul Bert, Jean Macé, Preize, Quatorze juillet).

Ecoles en Réseau d'Education Prioritaire : (Blossières, Marcel Pagnol, Charles Dutreix, Jacques de Létin, Auguste Millard, Charles Chevalier, Tauxelles, Jacques Yves Cousteau, Georges Charpak.)

*A titre indicatif, données chiffrées au 1 er janvier 2021 des enfants inscrits à l'année par école et par type d'accueil.*

### Zone multi-site 1

#### Jules Ferry

7, rue Pierre Murard  
☎ 03 25 74 70 65



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
137	30	31	7	68	15	115

## Charles Chevalier

16 bis, rue Maurice  
Bouchor  
☎ 03 25 74 75 23



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
102	24	22	16	75	17	70

## Preize

151, rue de Preize  
☎ 03 25 74 5 23



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
88	27	35	7	45	11	69

## Diderot

10, rue Diderot  
☎ 03 25 73 21 24 / 03 25 73 07 28



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
133	36	38	17	94	28	115

## Tauxelles

47-48, rue Etienne Pédron

☎ 03 25 80 61 19



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
102	24	21	5	54	11	85

## Zone multi-site 2

### Quatorze juillet

60, rue Charles Gros

☎ 03 25 43 04 20



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
67	12	18	6	40	6	47

### Jean Jaurès

1, rue Huguier Truelle

☎ 03 25 73 13 78



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
79	27	21	24	47	27	48

## Marcel Pagnol

6-8, rue Jean-Camille Niel

☎ 03 25 82 46 71



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
150	23	29	15	101	7	86

## Charles Dutreix

27, rue Charles Dutreix

☎ 03 25 82 58 84



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
39	9	4	6	31	2	22

## Jean Macé

19, place Jean Macé

☎ 03 25 82 49 05



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
88	29	40	17	40	17	80

## Zone multi-site 3

### Jacques de Létin

1, rue Boucherat

☎ 03 25 80 59 38



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
119	27	30	12	69	15	104

### Blossières

5, rue Claude Jobert

☎ 03 25 81 25 25



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
96	19	21	5	61	11	59

### Auguste Millard - Kléber

1, avenue du 1er Mai / 74, rue Kléber

☎ 03 25 81 06 31 / 03 25 80 54 20



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
167	41	44	5	106	20	123

## Zone multi-site 4

### Paradis

16, rue du Paradis  
☎ 03 25 79 55 97



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
24	8	14	8	16	10	23

### Jacques-Yves Cousteau

160, rue Edouard Vaillant  
☎ 03 25 82 43 94



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
138	20	24	9	109	18	73

### Georges – Charpak

4, rue de Québec  
☎ 03 25 82 16 13



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
133	13	24	3	92	8	76

## Paul Bert

5, rue Edouard Vaillant  
☎ 03 25 82 29 87



Total enfants différents inscrits à Mon périscolaire	Dont inscrits à					
	Ma garderie du matin	Ma pause récréative	Mes découvertes	Mon temps cartable	Ma garderie du soir	Ma restauration scolaire
158	58	79	23	84	37	132

### 3) Matériels et fournitures pédagogiques

Le matériel pédagogique est décliné dans toutes les écoles : jeux de sociétés, livres, matériel de dessin, d'écriture, équipements sportifs, jeux de cours. Des fournitures spécifiques sont également proposées aux animateurs municipaux en fonction des projets d'animation, quel que soit le type d'accueil

Les matériaux et matériels sont à la charge des associations, intervenant dans le seul cadre de « Mes découvertes ».

## VII. Evaluation et bilans



L'évaluation est réalisée sous trois aspects : formative, qualitative et quantitative

### **☞ Formative**

La présence régulière des coordinateurs durant les accueils périscolaires en garantit le bon déroulement. L'équipe de coordination est présente en cas de besoin, apportant des conseils afin de faciliter l'organisation sur le terrain, la régulation de difficultés, la mise en œuvre d'animations... Elle est force de proposition pour accompagner les animateurs/encadrants au quotidien, dans leurs missions.

### ☞ **Qualitative**

L'évaluation qualitative cible l'enfant dans sa globalité sur sa journée (avant, après la classe) par une prise en compte de(s) :

- ☞ l'environnement (Les locaux sont-ils adaptés ? Y a-t-il suffisamment de matériel (jeux, livres) à disposition ? .....
- ☞ activités proposées (degré d'intérêt, implication des animateurs et enfants, adéquation entre l'activité proposée et l'âge des enfants, respect du rythme de l'enfant ...).

Quotidiennement, les coordinateurs périscolaires se réunissent, afin de débriefer sur les observations, constats, actions menées la veille dans les écoles. Ce rituel facilite la communication, les échanges au sein de l'équipe.

Un bilan annuel est mené également avec les intervenants issus du milieu associatif, contribuant à l'évaluation de l'activité « Mes découvertes ». Ce temps d'échange porte sur le fonctionnement, la durée des activités, leur adéquation avec le public.

### ☞ **Quantitative**

Le suivi régulier de la fréquentation des différents temps d'accueil périscolaires permet une cartographie par quartier et par école, afin de favoriser la proposition d'activités éducatives en adéquation avec les attentes et besoins des enfants.

**Perspectives** : Une enquête de satisfaction destinée aux enfants, pourrait venir enrichir cette évaluation.